

**Commune de Saint Germain-du-Bois**  
**Séance du jeudi 23 septembre 2021 à 20 h 30**

Sont présents : Nadine ROBELIN, Jean-Claude VIEUX, Françoise MARIZY, Patrice CALVEZ, Aurélie SERVAN, Gaëtan MOISSON, Christiane ESTELA, Jean-Paul CAVARD, Florent CHAUX, Sylvie GAY, Catherine MARTIN, Pascale LAURAIN, Pascal PAGET, Catherine HUSSON, Christian BOSCH, Annick BONIN, Blandine GROS et Francis PILETTE.

Sont absents : BOURGUIGNON Rémi

Sont excusés : BOURGUIGNON Rémi

Pouvoir : BOURGUIGNON Rémi a donné procuration à VIEUX Jean-Claude.

Secrétaire de séance : Francis PILETTE

Les membres du conseil municipal ont observé une minute de silence pour Madame Danielle LORIOT qui était membre du conseil d'administration de la maison de retraite de SAINT GERMAIN DU BOIS.

## **QUESTIONS A TRAITER**

---

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 juillet 2021 **est approuvé**.

### **Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations consenties**

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rappelle qu'elle est dans l'obligation de présenter les décisions prises en vertu des délégations consenties par les membres du conseil municipal. Elle rend compte des différentes décisions.

#### **Juillet 2021**

- 1) Devis validé le 22/07/2021 –Alpha publicité – 21000 DIJON – Communication – Acquisition de 1 500 sacs cabas en toile de jute avec logo de la commune – Montant TTC **5 005,20 €** (*annule et remplace le devis du 02/07/2021 de 4 999,20 €*).

- 2) Devis validé le 23/07/2021 – Publico – 71500 LOUHANS – Création du site internet de la commune– Montant TTC **11 172,00 €** dont **588,00 €** d'hébergement et de maintenance à partir de la 2ème année (demande de Subvention État – France Relance Fonds transformation numérique des collectivités).

- 3) Devis validé le 28/07/2021 –IMTC – 71580 BEAUREPAIRE EN BRESSE – Fourniture et pose d'une chaudière à gaz à la salle de musculation et du RAM – Montant TTC **5 570,94 €**.

#### **Août 2021**

- 1) Devis validé le 31/08/2021 –Menuiserie Dhivert – 71330 SAINT GERMAIN DU BOIS – Fourniture et pose de rideaux stores dans le bâtiment de la mairie – Montant TTC **7 322,82 €**

- 2) Avenant n° 1 validé le 31/08/2021 – Servicad – 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE – Maîtrise d'œuvre travaux Place du 8 mai 1945 et entrée route de Louhans (montant final des travaux + **13 718,25 €** par rapport au projet avant sommaire) – Taux Moe avenant TTC **1 234,64 €**.

- 3) Devis validé le 31/08/2021 – COLAS – 71100 CHALON SUR SAONE – Réfection chaussée chemin des prés – Montant TTC **3 247,56 €**.

- 4) Devis validé le 31/08/2021 – COLAS – 71100 CHALON SUR SAONE – Réfection chaussée rue des Tilleuls – Montant TTC **3 832,70 €**.

- 5) Devis validé le 31/08/2021 – COLAS – 71100 CHALON SUR SAONE – Réfection trottoirs et 2 parkings rue Pontpierre – Montant TTC **35 845,66 €**, (demande de subvention produit amendes de police 2022 avec travaux 2021).

### **Septembre 2021**

- 1) Devis validé le 01/09/2021 —Alpha publicité – 21000 DIJON – Communication – Acquisition de 1 500 sacs cabas en toile de jute avec logo de la commune 3 couleurs sur poche coton – Montant TTC **6 891,60 €** (*annule et remplace devis du 22/07/2021 de 5 005,20 €*).

- 2) Devis validé le 09/09/2021 – Inforgestion – 71100 CHALON SUR SAONE – Remplacement unités centrales postes DGS et Comptabilité – Montant TTC **3 037,20 €**.

- 3) Devis validé le 15/09/2021 –Pompes Funèbres Andrique-Regard – 71270 PIERRE DE BRESSE – Pose d'un ossuaire caveau 2 places – Montant TTC **1 890,00 €**.

- 4) Devis validé le 15/09/2021 –Pompes Funèbres Andrique-Regard – 71270 PIERRE DE BRESSE – Évacuation de l'ancien ossuaire et repose sur nouvel emplacement – Montant TTC **585,00 €**.

- 5) Devis validé le 15/09/2021 –Pompes Funèbres Andrique-Regard – 71270 PIERRE DE BRESSE – Suite reprise 11 concessions, travaux de creusement et terrassement – Montant TTC **4 410,00 €**.

### **Délibération n° 1**

#### **Imputation des biens en section d'investissement.**

Madame le Maire rappelle qu'il existe une circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 qui précise les règles d'imputation des dépenses du secteur public local.

Des réparations devront être réalisées sur du matériel de voirie (épareuse ROUSSEAU). Nous considérons que ces réparations augmenteront la durée d'utilisation du bien et qu'elles réduiront les risques de dysfonctionnement. Ainsi nous observons que ces dépenses auront un caractère d'immobilisation.

**Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils décident d'imputer ces dépenses sur la section investissement du budget de la commune, pour les réparations à effectuer sur l'épareuse ROUSSEAU.**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Délibération n° 2**

**Imputation des biens en section d'investissement.**

Madame le Maire rappelle l'existence de la circulaire n° INTB0200059C du 26 février 2002 qui précise les règles d'imputation des dépenses du secteur public local.

Des réparations devront être réalisées sur du matériel de voirie ( tracteur New Holland 6010). Nous considérons que ces réparations augmenteront la durée d'utilisation du bien et qu'elles réduiront les risques de dysfonctionnement. Ainsi nous observons que ces dépenses auront un caractère d'immobilisation.

**Madame le Maire demande aux membres du conseil s'ils décident d'imputer ces dépenses sur la section investissement du budget de la commune, pour les réparations à effectuer sur tracteur New Holland 6010.**

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Délibération n° 3**

**Adhésion au contrat du centre de gestion de Saône et Loire souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.**

L'assurance statutaire est l'assurance des employeurs qui permet le remboursement de la rémunération des agents lors des absences pour raison de santé.

La commune de Saint Germain du Bois par délibération du 22 octobre 2020 avait donné mandat au centre de gestion afin de lancer la consultation.

Suite à cette consultation le marché a été attribué à AG2R Prévoyance avec pour gestionnaire GRAS SAVOYE.

Le contrat actuel avec CNP ASSURANCES cessera ses effets au 31 décembre 2021.

Cela concerne les agents affiliés à la CNARCL et à l'IRCANTEC.

Pour les agents affiliés à la CNARCL le taux de cotisation est de 4,54 % avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire.

Pour les agents affiliés à l'IRCANTEC le taux est de 1,08% avec une franchise de 15 jours sur la maladie ordinaire.

Les taux sont garantis pour 4 ans soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal l'autorisation de signer le certificat d'adhésion et d'effectuer les démarches nécessaires.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Décisions :**

MAPA : travaux de réhabilitation de la Maison Médicale (annexe n° 6).

La commission urbanisme a pris connaissance des offres le 31 août 2021.

La procédure est toujours en cours avec un nouvel appel d'offres et des demandes de devis pour 4 lots restant à pourvoir

## **INFORMATIONS COMPTES RENDUS DIVERS**

- Compte rendu commission communication du 13 septembre 2021 : Discussion autour de l'élaboration du bulletin municipal et la possibilité de recourir à un prestataire de service.

- Compte rendu commission vie associative du 16 septembre 2021 :

Le calendrier 2021/2022 des différentes manifestations a été élaboré.

### **Annexe n° 7**

Les travaux de réfection de chaussée réalisés par la CCBR : accès Super U, rue Pontpierre, rue de la Gravière et impasse de la Revaillère.

Les travaux de réfection en cours de réalisation par la commune : chemin des Prés, rue des Tilleuls, réalisation des trottoirs et des deux parkings rue Pontpierre

L'entreprise BOIVIN TP a été retenue pour les travaux d'aménagement de la grande place (site de stockage matériaux et parking bus) derrière la poste (débroussaillage, évacuation, busage) et pour la réfection de plusieurs regards sur divers sites, notamment route de Louhans puis le renforcement d'un pont à la commune.

La création de chemins piétons est à l'étude pour 2022 et 2023

### **Annexe 8 :**

Le conseil municipal décide de solliciter des devis afin de remplacer le broyeur Nicolas acquis en 2003.

### **Annexe 9**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 la trésorerie de SAINT GERMAIN DU BOIS ferme. La gestion comptable de EPCI Bresse Revermont et des communes membres actuellement assurée par la trésorerie de SAINT GERMAIN DU BOIS, sera intégrée au **Service de Gestion Comptable SGC Bresse Bourguignonne** sur le site des finances publiques de LOUHANS et Monsieur EDOT, actuel Trésorier de Pierre de Bresse, est nommé Conseiller aux Décideurs Locaux à compter du 01.01.2022.

### **Annexe 10**

La commune a fait l'Acquisition de l'immeuble de la poste pour 90 000 €. Le bail de 3 ans qui est en cours sera renouvelé en 2022. Le montant annuel du loyer s'élève à **5 728,61 €**.

### **Annexe n° 11**

Le chef d'agence de la société EUROVIA confirme la reprise d'une partie de divers flashes dans les deux cours d'école pendant la période des vacances de la Toussaint.

### **Annexe n° 12**

Les services du domaine ont donné leur avis sur la valeur vénale d'un terrain agricole sis au 14 place du Marché. Les propriétaires ont refusé l'offre de la commune à 2 360 €.

### **Annexe n° 13**

La commission départementale d'aménagement commercial pour l'agrandissement du Super U a donné un avis favorable.

### **Annexe n° 14**

La Maison France Services, sise dans une annexe de la mairie, est retenue pour la mise en place d'une borne de satisfaction pour une durée de 2 ans.

- L'état du FPIC détaille les contributions communales reversées à la communauté de communes Bresse Revermont soit 35 515 € pour SAINT GERMAIN DU BOIS. Ces fonds servent à la réfection des chaussées.
- La commune a reçu 42 835 € au titre des Droits de mutation sur les ventes immobilières.
- Le Collège du Bois des Dames a été retenu comme Eco-Collège. Il va faire l'objet d'une rénovation et de divers aménagements sur les 5 années à venir.
- Une convention va être signée prochainement pour l'apprentissage de l'anglais à l'école. L'inspecteur a demandé à la commune de proposer des activités à l'extérieur de l'école pour assurer une continuité de la pratique de l'anglais (Jumelage, correspondance, repas...).
- Deux nouveaux commerces se sont installés sur la commune, une boucherie-charcuterie- traiteur route de la Balme et une esthéticienne route de Sens. La seconde boulangerie place du marché devrait ouvrir pour la fin de l'année.
- L'étude pour l'inspection des eaux usées et de ruissellement a commencé.
- Le Syndicat mixte des eaux de la seillette a signé un marché important avec ETCTP. Une grosse conduite d'adduction d'eau va être remplacée depuis le château d'eau de la Balme.
- Rapport de l'Ecomusée de la Bresse Bourguignonne.
- Rapport d'activité 2020 du centre de gestion.
- **Communauté de Communes Bresse Revermont 71 : Informations diverses**

3 personnes seront recrutées : 1 en octobre et 2 en décembre. Deux postes sont pourvus, il reste 1 poste de DGS à honorer.

Les deux cellules commerciales de Mervans sont occupées.

Une cellule a été louée à la pépinière d'entreprises de Beaurepaire.

Un maçon de BOSJEAN va s'installer sur le terrain à côté de la déchetterie dans la ZA de ST GERMAIN DU BOIS.

Le projet de construction des bâtiments petite enfance avance. Pour l'heure 73 % de subventions sont annoncées.

La Taxe GEMAPI a été votée par la comcom. Le taux n'est pas encore décidé.

Le recrutement d'un personnel en contrat PEC pour la piscine est en cours.

- La Fête patronale s'est bien passée. 130 personnes ont participé au concert du vendredi soir. Il y a eu une bonne affluence au bal du samedi soir.
- Madame le Maire rappelle que le port du masque est toujours en vigueur sur le marché. Un avis sera diffusé dans la presse.
- Mme UNTERMAIER souhaite venir échanger avec le conseil municipal le 25 novembre 2021.

- L'inauguration de l'Espace France Services et de la place du 8 mai s'est bien déroulée.
  - Le banquet des conscrits se déroulera le 25 septembre 2021. 110 personnes se sont inscrites.
  - La commission urbanisme sera convoquée pour le cimetière sur le projet d'un columbarium.
  - La commission cantine va se réunir pour discuter de nouvelles inscriptions.
- 
- Départ en retraite de Patrick NALTET le 29 octobre 2021.
  - Accueil de loisirs à SAVIGNY EN REVERMONT, une garderie sera mise en place à SAINT GERMAIN pour les vacances de la Toussaint.

### **Communications diverses**

Dernier marché des artistes samedi matin.

14 octobre 2021 une invitation par ENGIE pour les économies d'énergie à 18 h 30 salle de cinéma.

### **Remerciements :**

Madame Charbonnier a adressé ses remerciements pour l'achat de l'informatique à l'école maternelle.

L'association Jonquille et la FNACA ont également remercié pour les subventions reçues.

Des parents d'élèves ont remercié Madame le Maire pour la distribution de tickets pour la fête foraine.

L'atelier école de pêche a remercié la commune pour l'entretien des berges de l'étang de la tuilerie.

Carte de remerciements reçue suite au décès de Mme Michelin Ginette.

La prochaine séance est fixée au jeudi 28 octobre 2021 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Madame le Maire à 22 heures 30.